

OCCITANIE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



GARD

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 270 22 00007, déposée par la société URBA 389 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,6 MWc sur la commune de SAINT-JEAN-DU-PIN

Par arrêté n° 30-2024-02-20-00004 du 20/02/2024, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Monsieur Philippe GRAILHE, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise 370 avenue Jean Rampon 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 18 mars 2024 au mercredi 17 avril 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête:
- sur le site internet de la préfecture du Gard: « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »

- en mairie, sur supports papier et informatique (avec mise à disposition sur place d'un ordinateur), aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, sauf le jeudi après-midi)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique (avec mise à disposition sur place d'un ordinateur), sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 07 octobre 2023. Cet avis, ainsi que les réponses écrites produites par la société URBA 389 conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignants sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie

- par courrier postal adressé à la mairie de SAINT-JEAN-DU-PIN, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - 370 avenue Jean Rampon - 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN)

- par courriel, à l'adresse suivante: phv.sjpin@gmail.com

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard: « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants:

- lundi 18 mars 2024 de 8h00 à 12h00
- mardi 02 avril 2024 de 8h00 à 12h00
- mercredi 17 avril 2024 de 13h30 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de SAINT-JEAN-DU-PIN.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-JEAN-DU-PIN et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Romain POUBEAU
URBA 389
75 Allée Wilhelm Roentgen
34961 MONTPELLIER cedex 02
tel : 04 30 05 22 73
mail : poubeau.romain@urbasolar.com

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

202408519

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

SM DES EAUX GARD ARDECHE
Alimentation du Domaine de l'Astic et de la ferme du Grand Bois sur la Commune de Vagnas (07)

Nom complet de l'acheteur
SM DES EAUX GARD ARDECHE
Numéro national d'identification
SIRET : 20009181700011

Ville
BARJAC
Code Postal
30430

Groupe de commande
Non.

Moyen d'accès aux documents de la consultation
Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-demat.com/>
Identifiant interne de la consultation
SMEGA - Affaire 21-41-10

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur
Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles
Non.

Nom du contact
Virginie ROUYEYROL

Adresse mail du contact
syndicat-aep-barjac@orange.fr

Numéro de téléphone du contact
0466245070

Type de procédure
Procédure adaptée ouverte

Aptitude à exercer l'activité professionnelle
Voir Règlement de consultation

Capacité économique et financière
Voir Règlement de consultation

Capacité technique et professionnelle
Voir Règlement de consultation

Technique d'achat
Sans objet

Date et heure limite de réception des plis
15/04/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique
Autorisée.

Réduction du nombre de candidat
Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale)
Oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes
Non.

Intitulé du marché
Alimentation du Domaine de l'Astic et de la ferme du Grand Bois sur la Commune de Vagnas (07)

Code CPV principal
45231300-8

Type de marché
Travaux

Description succincte du marché
Terrassements, pose de différentes canalisations y compris reprise des branchements particuliers, fonte de voirie et réfections de chaussée.

Lieu principal d'exécution du marché
Commune de Vagnas (07)

Consultation à tranches
Non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché
Non.

Marché alloti
Non.

Visite obligatoire
Oui.

Détails sur la visite
Visite obligatoire le 29/03/2024 à 16h (Parking Indy Parc)

202408577



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

HABITAT DU GARD - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
Direction des Finances et de la Commande Publique
92 Bis Avenue Jean Jaurès
BP 4704630911 Nîmes - Cedex 2
Tél : 04 66 62 81 00
SIRET 27300001800013

Référence acheteur : 2024-35-VF

L'avis implique un marché public.

Objet : Marché de Maitrise d'oeuvre en vue de la réhabilitation d'un ensemble immobilier de 16 logements collectifs sociaux avec amélioration de l'efficacité énergétique- Résidence « Vieux Sully » à Nîmes

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% La valeur technique et professionnelle des candidats

30% Les références équivalentes

20% La proposition de rémunération

Remise des offres : 11/04/24 à 11h30 au plus tard.

Envoi à la publication le : 14/03/2024

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://habitat-du-gard.marches-publics.info>

202408530

Vie des sociétés

AVIS

MAS NOUVEAU

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 5.000 Euros

Siège social : Avenue Pierre Olivier 30450 GÉNOLHAC

912 364 627 RCS NÎMES

Des décisions adoptées par l'Assemblée Générale du 1er mars 2024, il résulte, à compter de la même date, la modification suivante aux avis antérieurement publiés : DIRECTEUR GENERAL : Ancienne mention : néant Nouvelle mention : Madame Florence DEHOEY, demeurant à GÉNOLHAC (30450) - Avenue Pierre Olivier. Mention sera faite au RCS de NÎMES.

Pour avis,
le Président.

202408507



20 RUE DOU RIGAU, 84000 AVIGNON

Par ASSP en date du 15/03/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

EURO BOBINES 2

Siège social : 39 B Avenue du Général Leclerc 30400 VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON

Capital : 1000 €

Objet social : Vente de consommables, articles de bureau, papeterie, accessoires.

Président : M AZAM Eric demeurant 39B Avenue du Général Leclerc 30400 VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON élu pour une durée illimitée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NÎMES.

202408573



HÉRAULT

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS AU PUBLIC

APPROBATION DE L'ARRÊTÉ PORTANT PROTECTION DE L'HABITAT NATUREL CRATONEURION DU SITE DE « LA SOURCE DU PARAPLUIE »

Par arrêté préfectoral n° DDTM34-2023-04-13845 du 27 décembre 2023, Monsieur le Préfet de l'Hérault a approuvé la mise en protection de l'habitat naturel Cratoneurion du site dit de « La source du Parapluie » sur les communes d'Aniane et de Puéchabon.

Cet arrêté sera affiché en mairie d'Aniane et de Puéchabon ; ainsi qu'au siège de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault pendant un mois.

L'arrêté préfectoral peut être consulté, en mairie d'Aniane et de Puéchabon, au siège de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et à la Préfecture du département de l'Hérault (direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault).

Il est également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault à l'adresse suivante : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Nature-et-Biodiversite/Biotope-et-Geotope/Les-Biotopes>

202408557

13 | 83 | 84 | 30 | 34

La Marseillaise

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr

Devis sur demande

annonces-legales.lamarseillaise.fr